



Allocution du Président Niassé lors de la clôture de la Session ordinaire 2016-2017 de la 12ème Législature - Dakar, le 30 juin 2017

Honorables Collègues Députés de la 12ème Législature,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents,

Madame, Messieurs les Secrétaires Elus,

Monsieur le Premier Questeur,

Madame le Deuxième Questeur,

Messieurs les Présidents de Groupes Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des Commissions Permanentes,

Monsieur le Rapporteur Général du Budget,

Monsieur le Représentant des Non-Inscrits,

Madame la Secrétaire Générale,

Monsieur le Directeur du Cabinet,

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Directeurs et Chefs de Service,

Mesdames, Messieurs les Hauts Fonctionnaires des ministères accompagnant les membres du Gouvernement,

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Chers Concitoyens,

Voilà bientôt 60 mois que, presque sans interruption, les Députés ont travaillé, jour après jour, sur les textes de loi soumis à leur examen.

D'abord, au niveau des services administratifs et techniques qui sont chargés de réguler leur présentation formelle, ensuite au niveau du Bureau de l'Assemblée nationale, puis à la Conférence des Présidents qui assure leur programmation au sein des Commissions permanentes et, enfin, sur la base des rapports faits au nom de ces Commissions, au cours des séances plénières.

Celles-ci les étudient et les discutent en profondeur, à l'occasion de débats démocratiquement organisés en vue de faciliter la participation de tous les Députés à ces échanges.

Chaque fois, les Représentants du Gouvernement ont répondu aux questions posées et fourni les éclaircissements et précisions nécessaires, dans le cadre de ces débats.

Tout au long de ce processus, du début du mois d'août 2012 au 30 juin 2017, 156 projets de lois ont été adoptés, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement intérieur et dans l'observation correcte et rigoureuse des droits et des obligations reconnus aux représentants du peuple, les Députés.

Les cris d'orfraie autour de l'unique proposition de loi votée ignorent ce genre d'initiative, qui relève de la compétence des Députés, est encadré par les textes en vigueur, au sein d'une architecture institutionnelle qui laisse la place au sens de l'opportunité, par rapport à notre histoire, à nos réalités sociétales et à l'état du monde.

Les chiffres ci-après plaident d'eux-mêmes pour une appréhension plus juste et plus exacte de l'Institution parlementaire. Au cours de cette Législature, il y aura eu 234 séances plénières, 220 réunions de Commissions permanentes, 92 questions d'actualité au Gouvernement, 37



questions écrites suivies de 27 réponses, 11 questions orales, 5 sessions extraordinaires, 4 débats d'orientation budgétaire, 3 Déclarations de Politique Générale, 1 motion de censure rejetée, 3 résolutions, des réunions internationales de dimensions régionales et mondiales, des visites d'éminentes personnalités africaines et d'autres de dimension planétaire, dont 3 ont été reçues en cet hémicycle, lors de séances solennelles mémorables.

L'Assemblée nationale est et demeure une Institution dont les missions et le fonctionnement ne sont pas toujours perçus, comme il se devrait, par une certaine opinion, mal ou incomplètement informée, et bien souvent de bonne foi.

En effet, les médias diffusent généralement, en direct ou en différé, les débats qui se déroulent en séance plénière. De ce fait, la comptabilisation du temps de travail de l'Assemblée nationale se limite quasi-exclusivement au nombre de séances plénières qui se tiennent. Or, ce mode d'activités est l'aboutissement d'un long processus d'examen, d'étude, de traitement et de gestion des projets de textes.

Ainsi, les séances plénières constituent au plus le quart du programme des activités que mène l'Assemblée nationale. Loin de la clameur, le fonctionnement de l'Institution parlementaire concerne les Commissions permanentes, au nombre de 11, les Groupes d'amitié entre Parlements de divers pays, les missions à l'étranger et la participation effective des Députés à des rencontres internationales qui se tiennent, sur les cinq continents, dans le domaine de la diplomatie parlementaire, les questions de sécurité des nations et des Etats, le développement communautaire, les missions de paix, de médiation sociale, les cycles de formation et de renforcement des capacités des Députés et des personnels des services administratifs et techniques. Je n'oublie pas la prise en charge des phénomènes de la société moderne et dans beaucoup d'autres domaines quand l'évolution de l'humanité requiert des techniques et des modalités nouvelles de coopération Nord-Sud, pour préserver la paix dans le monde et faire régner la justice dans les relations entre les communautés humaines.

A cet égard, la contribution des réseaux animés par les Parlementaires a un impact direct sur les secteurs ciblés.

On le voit donc, l'Assemblée nationale ne peut être ni une scène de théâtre, ni un espace de pugilat, physique ou verbal, où des Députés se livrent à des exercices en porte-à-faux avec leurs fonctions et leurs missions, avec des prestations de mauvais goût, pour amuser le public.

Il peut toujours y avoir, çà et là, de temps à autre et par surprise, des dérives de nature pathologique lorsque des élus du peuple choisissent, sur une poussée subite et incontrôlée d'adrénaline, de se comporter de manière anormale, voire provocante, laissant sur le pré le principe du respect dû d'abord à soi-même, alors que ce préalable est nécessaire pour respecter l'autre.

De tels comportements, qui se constatent avec regret, doivent toujours être gérés avec hauteur et sérénité, grâce à une maîtrise contrôlée des dispositions du Règlement intérieur.

Il faut, à cet effet, beaucoup de pédagogie et de tolérance, dans la limite du raisonnable.

Les Députés travaillent. Ils travaillent chacun selon sa propre expérience dans les relations humaines, par un rapport sans hiatus avec les populations vivant dans les terroirs de notre pays, avec les autorités religieuses chrétiennes et musulmanes, avec le monde du travail, les chefs d'entreprise, les ouvriers, les contre-maîtres, les cadres, les paysans et les éleveurs, les associations de femmes, de jeunes et de personnes du 3ème âge.

Le travail du Député ne suit pas une courbe à sens unique, mais bien dans les deux sens, de la base au sommet, sur une trajectoire ascendante et verticale. C'est aussi dans une dynamique inverse, dans une progression verticale et descendante, pour entrer en osmose permanente et pédagogique avec les masses populaires. L'objectif permanent est d'expliquer, de convaincre, d'informer et d'associer leurs mandants au mouvement général et national de partage des enjeux majeurs portés par les exigences d'un développement moderne.

Un ouvrage-bilan de la 12ème Législature a été élaboré, et expose en les expliquant, chacune des réformes entreprises et réalisées au cours des 5 années écoulées d'activités parlementaires.

Cet ouvrage-bilan, dont la parution est prévue dans le courant du mois de juillet 2017, rend compte, notamment, des résultats obtenus dans la modernisation des outils et des équipements de l'Institution parlementaire.

Les mesures mises en œuvre, mois après mois, pour améliorer le fonctionnement et augmenter



l'efficacité des services et des personnels administratifs y figurent en bonne place. C'est dans cet esprit que nous avons pris une batterie de mesures à caractère éminemment social en faveur de ces derniers.

L'Assemblée nationale, de manière imperturbable et avec sérénité, poursuit ses missions au rythme de l'histoire de notre pays, comme un navire majestueux et solide, au milieu de l'océan, que ni l'impétuosité des flots, ni les caprices des vents ne sauraient empêcher de voguer vers l'accomplissement gracieux des devoirs de sa charge.

Elle avance, elle fonctionne, tout comme la terre et les astres tournant dans l'univers.

Je voudrais terminer mon propos en adressant mes remerciements appuyés au Chef de l'Etat, le Président Macky Sall, au Premier ministre, M. Mohamed Boun Adallah Dionne, et aux membres du Gouvernement, pour la coopération saine et fructueuse entre le pouvoir exécutif et le Parlement, au service de notre pays.

A cet égard, est appréciable le rôle joué par Monsieur Amadou Bâ, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Monsieur Mansour Sy, Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions, et M. Birima Mangara, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget.

C'est le lieu également d'adresser mes vifs remerciements aux membres du Bureau de l'Assemblée nationale, aux Présidents de Commissions et aux Députés qui ont apporté généreusement leur contribution à ces réalisations incontestables de la XIIème Législature.

Madame la Secrétaire Générale et le Personnel administratif et technique sont associés à ces remerciements qui sont l'écho naturel de cette abnégation soutenue, dictée par un calendrier et des horaires souvent contraignants.

Mes encouragements vont également au Directeur du Cabinet et aux membres du Cabinet qui ont travaillé en synergie et d'arrache-pied, sous mon autorité directe.

Je pense également aux forces de sécurité et aux journalistes qui, chacun dans ses domaines de compétence, ont apporté leur pierre.

Je vous redis à tous merci, en ayant le sentiment serein d'avoir accompli un devoir républicain, au service de la nation.

Moustapha Niasse

Président de l'Assemblée nationale

Publié le 30 juin 2017